

Paris le 30 septembre 2024

La nouvelle ministre de la Santé bousculée par le professeur Vallancien lâcherait-elle les médecins ?

Lors de sa première prise de parole au congrès CHAM 2024, Madame la Ministre Geneviève DARRIEUSSECO a, par conviction personnelle ou en raison de « l'insistance du Pr VALLANCIEN » fait l'éloge des Infirmiers de Pratique Avancée (IPA), des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et autres Services d'Accès aux Soins (SAS). (Source : *Le Quotidien du médecin*, le 27/09/24)

Considérant les IPA, Madame la Ministre, nouvellement nommée, devrait faire preuve de circonspection et prendre connaissance de l'avis du 27 juin 2024 du collège de la Haute Autorité de Santé (HAS) au sujet des conditions d'accès direct et de primo-prescription des IPA qui fait date : « *la prescription médicamenteuse non symptomatique et sans diagnostic médical préalable ne peut être envisagée que par exception et avec le plus haut niveau de sécurisation* ». « *La HAS estime qu'une primo-prescription sans diagnostic médical préalable, dans ce domaine, est incompatible avec la notion même de pathologie chronique stabilisée.* »

Ainsi, en matière de santé humaine, la sagesse consiste en la reconnaissance de ses limites et la mesure de l'étendue des connaissances nécessaires à la pratique de l'art médical. **Alors que les futurs médecins généralistes bénéficieront d'une 4e année d'internat, il est bon de rappeler l'évidence : les compétences s'acquièrent et ne se transfèrent pas d'un trait de plume.**

Que dire du Professeur Vallancien qui ose proclamer « *on peut mettre dans deux ans 10 000 IPA sur le terrain* » sans attendre « *dans dix ans les 16 000 médecins de Gabriel Attal dont on n'aura de toute façon pas besoin* ». (*Le Quotidien du médecin*, le 27/09/24) La France aura grandement besoin de médecins et 16 000 ne seront pas de trop dans dix ans bien que vous déconsidériez l'exercice de la Médecine Générale, transférable à d'autres, inconnus de la Faculté de Médecine, moins formés, moins compétents et moins expérimentés.

Face à ce mépris répété du Pr Vallancien à l'égard des médecins généralistes libéraux, nous lui conseillons de tirer sa révérence et de se consacrer à répondre aux 170 proches de défunts qui réclament justice devant l'Ordre des Médecins dans l'affaire du charnier de Paris-Descartes (*EGORA*, 26/04/2023). C'est la meilleure des choses, pour celui qui en a dirigé des années durant le centre des dons de corps (CDC).

De surcroît une juste évaluation des CPTS et du SAS, tant vantés par la ministre, s'impose.

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau /
Langage et Projets Conseils
Mail : Laurent@lp-conseils.com
Téléphone : 01 53 26 42 10
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty
Président
Médecin Généraliste
Mail : president@ufml-syndicat.fr
téléphone : 06 45 63 71 11

• Dr Guillaume Dewevre
Secrétaire Général
Médecin Généraliste

• Dr Valérie Briole
Vice-Présidente et Présidente
de l'URPS Médecins IDF
Rhumatologue

• Dr Lamia Slitine
Trésorière
Rhumatologue

• Dr David Schapiro
Vice-président
Ophtalmologiste

• Dr Jacqueline Goltman
Vice-présidente et secrétaire
Générale adjointe
Psychiatre

• Dr Paule-Annick Ben
Kemoun
Vice-présidente
Ophtalmologiste

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Maxime Balois
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Philippe Pizzuti
Vice-président
Rhumatologue

UFML syndicat

Union française pour une médecine libre

Les CPTS sont des structures aberrantes par leur coût, de 287 000 à 580 000 euros/an possibles par CPTS, selon la taille. Au nombre actuel de contrats ACI-CPTS atteignant 567, on avoisine 250 millions d'euros/an alors qu'aucune étude n'a démontré leur efficacité en termes d'accès et d'offre de soins.

De plus, l'UFML-S a connaissance de l'impossibilité pour de nombreux patients de trouver un médecin traitant au sein de territoires couverts par des CPTS, alors qu'il s'agit d'un critère socle prioritaire de ces structures, inutiles et dispendieuses. L'État dépense donc sans compter pour hyperadministrer plus encore le système de santé en France, créant des relais territoriaux vassalisés, donnant l'accommodante apparence d'un meilleur accès aux soins.

M Frederic Bizard, économiste de la santé le résume ainsi dans un Post LinkedIn :

« *DÉRIVES DES CPTS ! Il est vraiment temps que la COUR DES COMPTES mette son nez dans ces structures. Le mode d'attribution des fonds publics est original, digne des grandes périodes où l'argent public coulait à flots* » [La rémunération forfaitaire des communautés professionnelles territoriales de santé \(CPTS\) | ameli.fr | Exercice coordonné](#)

Nous réclamons avec force un audit ou une commission d'enquête des CPTS. L'illusion finira par se fracasser sur le mur des réalités. Enfin pour le SAS, les médecins interrogés lors d'une enquête URPS des Hauts-de-France, réalisée en février/mars 2024, concluaient à près de 70% que ce dispositif *était* « inutile, inefficace et inopérant ».

Il va donc falloir trouver mieux que ces « machins » dispendieux et n'ayant jamais fait la démonstration d'une quelconque efficacité pour améliorer l'accès et l'offre de soins des Français.

Madame la Ministre, en tant que médecin, vous devriez vous poser la question de nos obligations déontologiques de moyens et de qualité des soins, dont les conditions sine qua non sont une revalorisation réelle de la consultation médicale et le respect de l'exercice libéral. Tous ces acronymes, comme autant de fausses promesses, ont éloigné les soignants du soin et ont imposé une vision politico-administrative de l'exercice médical, au détriment de la relation médecin-patient.

L'UFML-S vous appelle à ne pas prolonger cette tragédie, mais à construire une vraie politique de santé, avec le courage de la vérité et la volonté de se donner les moyens de nos ambitions, sans céder à la facilité par urgence, reprenant ainsi l'adage d'Edgar Morin :

« À force de sacrifier l'essentiel pour l'urgent, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel. »

Le BUREAU UFML-S

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau /
Langage et Projets Conseils
Mail : Laurent@lp-conseils.com
Téléphone : 01 53 26 42 10
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty
Président
Médecin Généraliste
Mail : president@ufml-syndicat.fr
téléphone : 06 45 63 71 11

• Dr Guillaume Dewevre
Secrétaire Général
Médecin Généraliste

• Dr Valérie Briole
Vice-Présidente et Présidente
de l'URPS Médecins IDF
Rhumatologue

• Dr Lamia Slitine
Trésorière
Rhumatologue

• Dr David Schapiro
Vice-président
Ophtalmologiste

• Dr Jacqueline Goltman
Vice-présidente et secrétaire
Générale adjointe
Psychiatre

• Dr Paule-Annick Ben
Kemoun
Vice-présidente
Ophtalmologiste

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Maxime Balois
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Philippe Pizzuti
Vice-président
Rhumatologue

| UFML syndicat

Union française pour une médecine libre